



NAO 2022

4^{ème} REUNION

Compte rendu - NAO du 9 Décembre

S'ENGAGER POUR
CHACUN

AGIR POUR TOUS

Le 9 décembre
2022

Les nouvelles propositions de la Direction Générale :

	Cadres	Non Cadres			Coût Global pour la société	Si Augmentation Générale Uniforme pour tous les salariés
	AI	AI	Ancienneté	AG		
Le 04/11	2,80%	0,50%	0,50%	1,50%	20 001 977 €	88 € nets / mois pour tous
Le 18/11	3,10%	0,80%	0,50%	1,50%	22 198 027 €	98 € nets / mois pour tous
Le 01/12	3,40%	1,00%	0,50%	1,60%	24 394 077 €	107 € nets / mois pour tous
Le 09/12	3,75%	1,20%	0,50%	1,80%	27 038 550 €	119 € nets / mois pour tous

- Le plancher d'AG non-cadres passe de 37 € à 42 € bruts.
- Prime de 500 € (bruts) pour l'export Rafale, versée au démarrage du contrat EAU, soit au versement du premier acompte.
- Hors NAO : Prime de 500 € nets pour les salariés gagnant moins de 3 fois le SMIC (Prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat, PEPA, ou Prime Macron) : c'est une prime non fiscalisée et sans cotisation sociale.

Pour la CFDT, le compte n'y est pas. Les propositions sont inacceptables dans la forme comme sur le fond, avec une inflation qui va dépasser les 3 % cette année. Nous demandons 140 € nets par mois pour tous et c'est possible après le contrat des 80 Rafale des EAU, sans mentionner les prospections en cours. Aujourd'hui, avec sa nouvelle proposition, la Direction aurait les moyens, en changeant la forme, des distribuer 119 € nets pour tous.

Mais la Direction s'y refuse.

Un contrat à 16 milliards d'€ dans la poche et la DG nous fait des propositions salariales inacceptables et indécentes.

Ces propositions n'ont étonné ni la CGC ni l'UNSA qui ont dit avoir « négocié » en direct avec le PDG en amont de cette réunion. Ces propositions ont fuité et la CFDT en a été informée 10 minutes avant que la DG ne les fasse en réunion.

La CFDT s'interroge et va interroger ses juristes sur ces « négociations » qui ont eu lieu en catimini, sans toutes les Organisations Syndicales et en dehors du cadre légal des NAO.

L'UNSA annonce être déjà prête à signer. La CGC se dit favorable, ce qui veut dire qu'elle va signer. Avec la signature de ces deux Organisations Syndicales qui représentent, l'une les cadres et l'autre uniquement le site de Saint-Cloud, dont l'effectif est composé à plus de 85 % de cadres, l'accord est juridiquement valable mais il ignore et méprise purement et simplement les sites de production composés principalement de non-cadres.

La CFDT va sérieusement réfléchir aux suites à donner et vous tiendra informés.